

Commune de SAINT-VICTOR**Séance du 4 octobre 2025**

Le samedi 4 octobre 2025 à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Bernard MINODIER, Patrick MARGAND, Jessica MOTTIN Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX

Absent : Tanguy ANTRESSANGLE pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL, Axel CABLÉ.

Objet : *Participation frais scolaires Saint-Félicien – année 2024-2025-*

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 réglementant la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles primaires d'enseignement public.

Vu l'absence d'école publique sur la commune de Saint-Victor

Vu la demande présentée par la commune de Saint-Félicien où sont scolarisés des enfants de Saint-Victor en classe primaire.

Vu l'état des frais présenté par cette commune,

Monsieur le Maire propose de verser une participation de 866,22 € par élève à la commune de Saint-Félicien.

Après avoir délibéré, à 8 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 866,22 € par élève scolarisé à la commune de Saint-Félicien pour l'année scolaire 2024-2025 pour 3 élèves soit 2 598,66 € et à signer la convention entre les deux communes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire



Patrick MARGAND

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL

